

**Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues
du 27 mai 2025**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26/03/2025

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2025.
- 2 - Délibération CCPAP « transfert compétence lecture publique »
- 3 - Délibération convention frelons asiatiques avec la CCPAP
- 4 – École
- 5 – Questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 20/05/2025

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine			x
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry	x		
REIS Mickaële		x	

Secrétaire de séance : BIELLE Simone

Madame le Maire propose une minute de silence pour M. Elios ABENIA adjoint au maire de 2001 à 2014, décédé le 20 mai 2025

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme Simone BIELLE.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'une délibération d'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04/02/2025.

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

1- Délibération CCPAP « transfert compétences lecture publique »

Madame le Maire demande au conseil de délibérer sur le transfert de la compétence lecture publique, ainsi, les statuts de la CCPAP seront complétés en ces termes :

« La CCPAP conduit la politique de développement et de promotion de la lecture publique d'intérêt communautaire. A ce titre, elle est compétente pour :

- La mise en réseau et l'animation de la promotion de la lecture publique sur le territoire communautaire en s'appuyant sur le maillage et les ressources existantes et au sein des équipements présents sur le territoire :
 - o Bibliothèques bénévoles communautaires : ESCOSSE, LES PUJOLS, MONTAUT, SAINT AMADOU ;
 - o Bibliothèques professionnelles communautaires : MAZERES, PAMIER, SAINT JEAN DU FALGA ;
 - o Bibliothèque professionnelle municipale : SAVERDUN ;
 - o Future bibliothèque professionnelle communautaire de la commune de LA TOUR DU CRIEU, dès que la réception complète du bâtiment municipal aura été prononcée.
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des établissements de lecture publique :
 - o Bibliothèques bénévoles communautaires : ESCOSSE, LES PUJOLS, MONTAUT, SAINT AMADOU ;
 - o Bibliothèques professionnelles communautaires : MAZERES, PAMIER, SAINT JEAN DU FALGA, LA TOUR DU CRIEU (en cours de réalisation) ;
 - o Tout futur équipement de lecture publique. »

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2025-011</i>
--	----------------------------

2- Convention « frelons asiatiques » avec la CCPAP

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal la proposition de la CCPAP de financer la destruction de nids de frelons asiatiques à hauteur de 50€ par nid qui sera versé aux particuliers ou aux communes sous forme d'une subvention, avec une enveloppe de 1500 €. Le Syndicat des Apiculteurs de l'Ariège souhaite également participer à hauteur de 5€ par nid et versera la subvention à la CCPAP qui fera l'avance de cette somme.

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2025-012</i>
--	----------------------------

Rajout de la délibération « admission en non-valeur »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la créance présentée en non-valeur par la Trésorerie qui n'a pu être recouvrée au terme du processus de poursuites pour l'années 2021 pour un montant de 524.62 euros.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 22 mai 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2025-013</i>
--	----------------------------

3- École

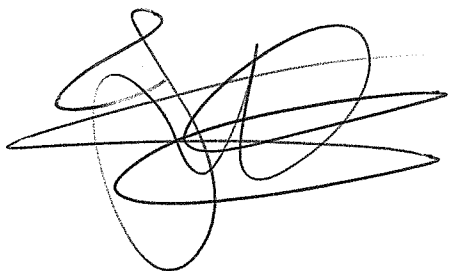
Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision du SIVE concernant les effectifs salariés, suite à la baisse du nombre d'enfants et le coût important qui impacte le budget communal.

4- Questions diverses

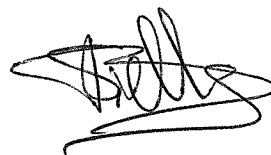
- Un érable route de Saint Bauzeil menace de tomber. Nous avons fait des demandes de devis.
- OPH : mercredi 4 juin à 11h00 pose de la 1^{ère} pierre
- Le planning de la fête locale a été complété par les membres présents. Thierry ira chercher le podium.
- Arbre pour naissance : Laurent Marseille se propose de le faire avant la fin de l'année
- Taxi : la commune suspend ce dispositif par manque de réservations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La présidente de séance
Josiane BERGÉ

A large, stylized, and somewhat abstract signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance
Simone BIELLE

A smaller, more compact signature in black ink, with a prominent loop at the top and a series of horizontal strokes at the bottom.